

## Annexe descriptive du récépissé de déclaration n° 28-2020-00228 du 30 décembre 2020

## Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

Superficie du projet	<p>* <b>21 302 m<sup>2</sup></b> : Le projet consiste en la viabilisation d'un lotissement de 24 terrains à bâtir libre de constructeur. Le projet se réalisera en 2 tranches mais le récépissé de déclaration porte sur la globalité de l'opération.</p> <p>* Les travaux de la tranche 1 (14 lots) sont prévus en 2021 et ceux de la tranche 2 (10 lots) seront réalisés en 2023.</p>
Superficie globale de l'emprise foncière	<p>* <b>21 302 m<sup>2</sup></b>: Le projet n'intercepte aucun bassin versant extérieur.</p>
Références cadastrales	<p>* L'implantation du projet se situera sur les parcelles n°3, 4 et 5p de la section ZE de la commune de Toury, au lieu-dit « La vallée de Maupertuis ».</p>
Pluies de projet	<p>* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été dimensionnés pour une pluie de retour vicennale (20 ans) de 3 heures. Le volume d'eau à stocker est de 321,00 m<sup>3</sup>.</p> <p>* Les coefficients de Montana utilisés dans le dimensionnement sont ceux de la station de Chartres à savoir : a : 10,47 et b : -0,769 et une intensité d'eau de 34,75 mm/h.</p>
Tests de perméabilité	<p>* La perméabilité moyenne du sol a été mesurée entre 1,79 * 10<sup>-5</sup> m/s à 4,11 * 10<sup>-6</sup> m/s. Les sondages ont été réalisés en septembre 2020 par le bureau d'études GINGER CEBTP.</p>
Masses d'eaux souterraines	<p>* Les masses d'eaux souterraines au droit du projet sont : FRGG 092 « Calcaires tertiaires libres de Beauce » et FRHG 218 « Albien-néocomien captif ».</p>
Zone Natura 2000	<p>* La zone d'implantation du projet n'est concernée par aucun site du réseau Natura 2000.</p>
Risque retrait-gonflement des argiles	<p>* La zone du projet se situe en aléa nul vis-à-vis du risque de retrait gonflements des sols argileux.</p>
Autorité environnementale	<p>* La superficie du projet étant de 21 302 m<sup>2</sup>, celui-ci n'est pas soumis à un examen au cas par cas.</p>
Dispositifs de gestion des eaux pluviales de chaque îlot en domaine public	<p>* Les eaux de ruissellement de la voirie ainsi que les eaux pluviales des lots privatifs seront collectées et rejetées dans un bassin d'infiltration.</p> <p>* Le bassin de rétention-infiltration aura une capacité de 330,00 m<sup>3</sup>, une superficie de 1700 m<sup>2</sup>, une profondeur de 2,00 mètres et des talus à 2/1.</p>
	<p>* Le réseau de collecte des eaux pluviales de la tranche 1 sera constitué de canalisations Ø 300 à Ø 800 sur un linéaire d'environ 200,00 mètres et où seront mis en œuvre 14 branchements Ø 150 pour les branchements privatifs.</p>

	<p>* Le réseau de collecte des eaux pluviales de la tranche 2 sera constitué de canalisations Ø 300 à Ø 500 sur un linéaire d'environ 190,00 mètres et où seront mis en œuvre 10 branchements Ø 150 pour les branchements privatifs.</p>
<p><b>Dispositif de gestion des eaux pluviales en domaine privé</b></p>	<p>* Les eaux pluviales des lots privés seront collectées et rejetées dans un regard de branchement situé en limite de propriété.</p>
<p><b>Géo référencement du rejet</b></p>	<p>* Le point de rejet de la canalisation Ø 800 au niveau du bassin de rétention-infiltration sera positionné aux coordonnées Lambert : X : 570 44, 561 et Y : 55891, 37.</p>
<p><b>Travaux annexes</b></p>	<p>* Il sera réalisé un merlon anti-bruit paysagé et végétalisé le long de la RD n° 2020 qui se prolongera jusqu'à la Rue de la Croix Auger.</p>
<p><b>Sécurité de l'ouvrage</b></p>	<p>* Afin d'éviter tout affouillement en sortie du réseau Ø 800, il sera réalisé une raquette de dissipation 10,00 m² soit en béton cyclopéen ou en enrochement.</p> <p>* Il sera installé une vanne de coupure en amont du bassin d'infiltration permettant de confiner une éventuelle pollution accidentelle dans les canalisations et non dans l'ouvrage d'infiltration.</p>
<p><b>Rétrocession des ouvrages</b></p>	<p>* Les travaux se réaliseront en 2021 pour la tranche 1 et en 2023 pour la tranche 2. La rétrocession de la globalité de l'opération est prévue pour la fin de l'année 2023.</p>
<p><b>Modalités d'entretien</b></p>	<p>* La surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront réalisés périodiquement par les services techniques de la commune de Toury après la rétrocession des ouvrages.</p> <p>* L'entretien des ouvrages hydrauliques consiste en de petites actions telles que des contrôles réguliers et le nettoyage des grilles avaloirs, des regards visitables après un évènement pluvieux important, etc. ...</p>
	<p>* La vanne de coupure devra être régulièrement manoeuvrée et entretenue si nécessaire.</p> <p>* Une vérification biennale doit être réalisée sur la globalité du réseau au moyen d'une inspection télévisée et à réalisation de toutes les mesures correctives nécessaires suite au rapport d'inspection.</p>

CHARTRES le 30 décembre 2020

Pour la Préfète d'EURE-ET-LOIR  
Pour le Chef du Service de la Gestion des Risques,  
de l'Eau et de la Biodiversité

L'Adjoint au chef de service



Florian PIEL